

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et 4 départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c.	UN AN 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 Juillet — L'attitude ferme et énergique du gouvernement français, vis-à-vis de l'Angleterre dans les affaires du Siam, est vivement approuvée en Russie.

22 Juillet — Le gouvernement siamois sollicite en vain du gouvernement français de nouveaux délais, pour répondre à son ultimatum.

Une dépêche de Khône annonce la prise, sur les Siamois, de quatre forts. à la suite d'un combat assez vif, sous le commandement du capitaine Adam de Villiers.

23 Juillet — Publication au *Journal Officiel*, du décret de convocation des collèges électoraux, pour le dimanche 20 août, à l'effet d'être un député dans chaque circonscription.

24 Juillet — Expiration du délai accordé au royaume de Siam pour répondre à l'ultimatum de la France. La notification du blocus est faite aux autres puissances.

25 Juillet — Epouvantable explosion dans la fabrique de dynamite d'Ablo, près de Honfleur. L'usine est détruite. On compte neuf ouvriers tués et vingt blessés grièvement.

— Un vapeur anglais *Fernando* est

coulé en rade des Salins-d'Hyères par le croiseur français le *Cécille*, par suite d'une manœuvre imprudente du navire anglais. Les hommes de l'équipage sont sauvés.

26 Juillet — La cour d'assises du Tarn prononce la peine de mort contre le pariaide Veyries, qui a accompli son crime avec une cruauté inouïe.

27 Juillet — Publication du manifeste du groupe républicain radical-socialiste pe la Chambre.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Samedi soir M. Léon Leverdez conducteur de la voiture de correspondance de la gare de Dammartin, a trouvé dans cette voiture, en rentrant à la remise, un porte-monnaie qu'il a eu la satisfaction de remettre le lendemain entre les mains de son propriétaire, M. Sennelier, à Paris.

— La distribution des prix aux élèves de l'Institution Boujard aura lieu le Mardi 1^{er} Aout, à deux heures et demie, sous la présidence de M. Hémar, maire de Dammartin.

— La distribution des prix de l'école communale des garçons aura lieu

aujourd'hui, Dimanche, à 4 heures, sous la présidence de M. Hémar, maire de Dammarin, et avec le concours de la fanfare.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Les sapeurs-pompiers de Nanteuil-le-Haudouin ont remporté au concours de Boulogne-sur-Seine un succès digne des plus grands éloges; il leur a été décerné: 1° pour la manœuvre, un premier prix d'honneur, (couronne et prime de 200 francs) avec félicitations du jury; 2° Pour leur bonne tenue, un premier prix (médaille de vermeil); 3° pour stratégie, un objet d'art à M. Sainte-Beuve, sous-lieutenant; 4° un deuxième prix (médaille de vermeil) à M. Letriart, sergent-major.

Les sapeurs-pompiers de Nanteuil peuvent être fiers de ce brillant résultat qui leur fait grand honneur.

— On écrit au *Journal de Senlis*:

La célébration de la fête nationale, annoncée quelques jours à l'avance par la publication du programme et de l'appel à la population, a été remarquablement brillante cette année.

La traditionnelle retraite aux flambeaux, organisée la veille par les sapeurs-pompiers et la fanfare, a réussi entre deux averses, et entraîné à sa suite la population joyeuse du pays.

Vendredi 14, des secours d'usage ont été distribués aux indigents.

L'après-midi, à deux heures et demie sur la place de la République, M. Grenier, maire, escorté des conseillers municipaux, des fonctionnaires et de la Société musicale, après l'exécution de l'hymne national, a passé la revue de la compagnie des sapeurs-pompiers. Il a remis ensuite la magnifique couronne d'honneur et les autres récompenses obtenues au Concours du 2^e courant.

Puis, dans une chaleureuse allocution que nous ne pouvons reproduire, M. le Maire a vivement félicité M. le sous-lieutenant et ses hommes qui se distinguent toujours dans la voie du devoir et de l'honneur.

Après ce remarquable discours de M. le maire, une médaille d'honneur a été décernée au nom de M. le ministre du Commerce, de l'Industrie et des colonies, à M. Klein (Philippe-Auguste-Edmond), employé de la compagnie de chemie de fer du Nord, demeurant à Nanteuil, pour 32 années de bons et loyaux services.

Un peloton de gymnastique de l'école des garçons exécuta alors, comme intermède, une suite d'exercices, à l'admiration de tous.

La fanfare, à laquelle nous sommes heureux de présenter nos félicitations pour les progrès vraiment remarquables qu'elle a réalisés depuis qu'elle est sous l'habile direction de son chef, a exécuté ensuite quelques morceaux de son répertoire.

Enfin, une abondante distribution de gâteaux, clôture, à la grande joie des enfants, la fête de jour.

La fête de nuit, commencée à neuf heures avec le bal gratuit, dirigé par des membres de la musique, s'est terminée à une heure du matin, grâce au nombre considérable de danseurs et danseuses infatigables et à l'illumination *a giorno* de la place de l'Hôtel-de-Ville.

MITRY-MORT

Un sieur Henri Lacroix, âgé de 32 ans, journalier, a été arrêté par la gendarmerie sous l'inculpation de vol.

Le 11 Juillet, M. Ernest Ferrez, ouvrier agricole, s'apercevait de la disparition d'une somme de 14 fr. 30, qu'il

avait cachée sous la paille dans une chambre où logeait également Lacroix, ainsi qu'une équipe de moissonneurs.

Dimanche dernier, Ferrez, revenant de son travail, remarqua que de la bière provenant d'un fut de 160 litres, qu'il avait acheté la veille, était répandue sur le sol.

Pendant son absence, Lacroix avait transvidé une partie de la contenance du fut dans un tonneau lui appartenant. Malgré cette preuve évidente, Lacroix prétendit qu'on lui avait empli son tonneau à son insu.

Il a été maintenu en état d'arrestation et écroué à la prison de Meaux.

(L'Écho de la Brie.)

CHARMENTRAY

Le 19 juillet, dans l'après-midi, un charretier au service de M. Emile Lenfant, cultivateur à Bel-Air, ramenait à la ferme un cheval pu'il disait avoir tombé. L'animal avait de profondes blessures, saignait abondamment et ne pouvait presque plus marcher. M. Lenfant était absent. A son retour de Paris, il pensa de suite que son cheval avait été maltraité et il congédia sur le champ le charretier, un nommé Lecas Rose, âgé de 22 ans, actuellement au service d'un cultivateur de Précy.

Le gendarme ouvrit une enquête à la suite de laquelle il verbalisa contre Lecas, en vertu de la loi Grammont.

Un témoin a vu cet individu frapper avec une brutalité révoltante le cheval attelé à une herse. Sous les coups, l'animal se dressa et en reculant vint se blesser sur les dents de la herse. Lecas continuait toujours à le frapper.

Ce brutal charretier a fait des aveux.

(Publicateur)

LE PLESSIS-BELLEVILLE

Par arrêté du ministre des finances,

M. Dijon, percepteur de Feuquières (Oise) est nommé à la perception du Plessis-Belleville, en remplacement de M. Grévin, décédé.

ERMENONVILLE

Le cadavre du sieur René Videt, âgé de 73 ans, charretier, demeurant à Montagny-Sainte-Félicité, a été découvert dans la rivière l'*Aunette*, territoire de la commune d'Ermenonville.

Il résulte des renseignements que le sieur Videt, qui était paralysé depuis 20 ans, s'est donné volontairement la mort pour mettre fin à ses souffrances.

(Écho du Valois)

CLAYE-SOUILLY

Une aimable dame, dit notre confrère du *Publicateur*, qui a le défaut de se piquer le nez, la femme Guégand Marie, âgée de 40 ans, marchande de bimbeloterie qui se dit domiciliée à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), était venue à Claye dimanche dernier.

Dans la soirée, étant prise de boisson, elle était entrée dans une auberge de la Grande Rue où elle faisait tirer des cartes aux consommateurs. C'était une sorte de tombola dont les lots consistaient en paquets de biscuits. (Elle en avait 42 qui ont été saisis).

Attirés par un rassemblement qui s'était formé devant l'auberge, les gendarmes arrivèrent et demandèrent à Marie Guégand sa patente pour l'année 1893.

Comme elle ne pouvait la présenter, ils l'arrêtèrent et la conduisirent au poste. C'est avec beaucoup de difficultés qu'ils y parvinrent, car elle opposa une vive résistance.

Elle porta plusieurs coups de pied aux gendarmes, arracha même les aiguillettes de l'un d'eux et les traita d'assassins, etc.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

SHAS



0 000000 092296

« Les gendarmes et les curés ne valent rien, ce sont tous des assassins ! Donnez-moi votre sabre que je vous arrange ! » hurlait-elle.

Cette intéressante personne a comparu devant le tribunal correctionnel de Meaux qui l'a gratifiée de six jours de prison et cinq francs d'amende. Le bénéfice de la loi Berenger, qu'elle réclamait avec une certaine tenacité lui a été refusé.

LONGPERRIEN

Toujours les lapins ! C'était au lendemain de la fête de Longperrier, dans la nuit du 24 au 25 juillet, alors que chacun goûtait paisiblement un repos péniblement gagné par deux journées de fêtes en l'honneur de la Ste-Madeleine. Deux individus étrangers à la localité, et dont le commerce avait consisté à vendre, pendant les deux jours, des singes dits de la fête nationale — commerce peu lucratif, paraît-il — voulurent aussi se payer une fête pantagruélique et dans ce but, visitèrent le clapier de M. Pierre Duguet, cultivateur, dans lequel ils prirent cinq lapins, sur 18 qui y étaient enfermés, puis, ils partirent furtivement à la recherche d'une retraite discrète qui leur permit de savourer à leur aise le fruit de leur larcin.

Les gendarmes de Dammartin prévenus de ce vol n'ont pu retrouver que le sac dans lequel ont été enfouis les lapins et le signalement de leurs ravisseurs.

Le premier est âgé d'une trentaine d'années, il est blond et coiffé d'un chapeau en jone, il mesure 1m75 environ et marche en se dandinant, la pointe des pieds en dedans.

Le second est âgé de 45 ans, chatain, de petite taille, il porte toute sa

barbe et une boîte contenant sa provision de singes tricolores.

Le crime de la Baraque

commune de Silly-le-Long

Un horrible assassinat a mis en émoi samedi dernier les communes de Silly-le-Long et du Plessis-Belleville près desquelles se trouve la maison de la Baraque.

Nous empruntons le récit du drame au *Journal de Senlis* :

Dimanche dernier, le parquet de Senlis se transportait à Silly-le-Long, canton de Nanteuil, où il était appelé pour la constatation d'un horrible assassinat commis la veille et faire l'enquête sur les circonstances de ce crime.

Voici les faits :

Samedi matin, entre six et sept heures, le garde sémaphore Moreau aperçut à quelques centaines de mètres de là, trois individus, trois vagabonds, entrer à l'anberge isolée de la Baraque, située sur la route nationale n° 2, à plus d'un kilomètre du village dont elle dépend, et à un kilomètre et demi du Plessis-Belleville. On ne les vit pas ressortir.

Environ une heure plus tard, arrivèrent à l'anberge quelques ouvriers belges qui avaient pris l'habitude de venir en cet endroit prendre leur repas depuis qu'ils travaillaient dans les environs. Trouvant la porte fermée à clef et les volets clos, ils s'en retournèrent à leur travail.

La boulangère passa dans l'après-midi, entra dans la cour, par où elle était sûre de trouver accès dans la maison. Elle appela, mais ne recevant aucune réponse elle se retira inquiète, sans oser pénétrer dans le logis.

Le soir, vers huit heures et demie, le propriétaire de la Baraque, nommé Remy, arriva de Nanteuil où il est employé chez M. Klaine, constructeur d'instruments agricoles, et où il se rend

chaque jour, laissant seule sa femme gouverner sa petite auberge. Il passa aussi par la cour pour rentrer chez lui et s'étonna de voir la vache et le veau en liberté dans la cour. Appelant sa femme et ne recevant pas de réponse, il entra, alluma une bougie dans la petite salle de débit et remarqua des flaque de sang et des empreintes sanglantes sur les murs ; suivant ces affreuses traces, il découvrit dans une chambre sa malheureuse femme, étendue sur le dos, dans une mare de sang, et étranglée ; le corps et les membres étaient rigides.

Elle avait reçu entre les deux yeux un violent coup de bâton, qui l'avait assommée et produit une abondante hémorragie, puis les assassins pour l'achever l'avaient étranglée avec des mouchoirs pris dans l'armoire, dont ils avaient enfoncé la porte. Ce forfait s'accomplit dans la pièce du débit. Les assassins traînèrent ensuite le cadavre dans la chambre où il fut découvert. Fouillant ensuite la pauvre maison, les criminels s'emparèrent du peu d'argent qu'il pouvait y avoir, une vingtaine de francs peut-être en menue monnaie, d'une montre en or avec chaîne, d'une autre montre en argent, de couverts en ruolz, d'un livret de caisse d'épargne de 100 fr. et d'une obligation de 150 fr. de la ville de Paris. Ils partirent ensuite après avoir eu soin de fermer la porte à clef et poussé les volets, ne laissant d'autres indices qu'un chapeau de paille abandonné dont on avait enlevé la coiffe et en place duquel on avait pris un chapeau de feutre mou appartenant à Remy.

La victime, Louise Lenoble, femme Remy, avait 48 ans, était encore très robuste et n'avait pas succombé sans se débattre énergiquement ; elle a dû chercher à s'échapper pour appeler du secours, car sa main sanglante avait laissé trace sur le mur près de la porte, et une mare de sang existait à cet endroit.

Un rondin taché de sang, avec lequel

la victime a été assommée, a été retrouvé dans la cour.

Ce crime abominable a laissé dans la contrée une véritable impression de terreur.

Quand donc nos campagnes seront-elles débarrassées de ces vagabonds qui en sont le fléau ! Quand donc nos laborieux paysans auront-ils quelque sécurité et ne verront-ils plus à toute heure sur leurs chemins et à leurs portes ces figures patibulaires de paresseux de voleurs et même d'assassins !

TRAMWAY

de Meaux à Survilliers

Quoiqu'en disent et quoiqu'en pensent les sceptiques, il n'est pas admissible que le Conseil Général de Seine-et-Marne ferme plus longtemps l'oreille aux justes revendications des populations du canton de Dammartin et de la ville de Meaux, elle-même, en ce qui concerne le projet de Tramway de Meaux à Survilliers par Dammartin ; le besoin d'une voie ferrée desservant cette région se fait impérieusement sentir et, répondant à l'appel de M. le maire de Dammartin, bon nombre de communes du canton ont pris des délibérations fortement motivées, et réclamant instamment la prompte réalisation de cette ligne qu'on a trop souvent considérée comme un projet d'intérêt électoral.

L'arrondissement de Senlis, pressé de mener à bonne fin le projet de tramway à vapeur de Survilliers à Senlis, avec embranchement par Plailly et Mortefontaine, a formé une commission compétente qui comprend un sénateur, un député, trois conseillers généraux, deux conseillers d'arrondissement et d'autres fonctionnaires par titons du projet.

Cette commission après avoir fait de minutieuses études à ce sujet a adressé aux maires des communes intéressées, un exposé complet du projet et des voies et moyens pour en assurer l'exécution; ces derniers sont convoqués à une réunion qui aura lieu, à Senlis, le 1^{er} Août prochain.

Espérons que nos honorables représentants au nombre desquels nous compterons en première ligne M. Benoist, sénateur; M. Prevet, député; M. Droz, conseiller général du canton de Meaux; M. Moquet, conseiller général du canton de Dammartin, et M. Derveloy, conseiller général du canton de Claye, prendront sérieusement en main la défense du projet qui, depuis vingt ans, a été souvent remis en question, sans pouvoir entrer dans la période d'exécution.

Il importe qu'une décision définitive soit prise à bref délai et qu'on soit fixé sur le tracé de cette ligne qui, à n'en pas douter, suivra la route la plus favorable à ses intérêts et à ceux des populations qu'elle sera appelée à desservir.

— *Nous nous ferons un devoir de transmettre à qui de droit les délibérations qui nous seront adressées par les communes placées en dehors du canton de Dammartin, les autres devant être envoyées directement, suivant le désir de M. le maire de Dammartin, à M. Moquet, conseiller général du canton de Dammartin.*

Société de Secours-Mutuels de Nanteuil

Dimanche dernier a eu lieu l'Assemblée générale de la Société de Secours-mutuels sous la Présidence de M. Valadon, qui a ouvert la séance par un discours très éloquent dans le-

quel il a fait ressortir avec une grande vérité les avantages incontestables, de la mutualité, dans nos campagnes.

« Dans nos bourgs et dans nos villages, a dit l'orateur les mutualités ne profitent pas seulement aux ouvriers, mais aussi aux patrons; elles permettent aux premiers de supporter avec de modestes salaires les dures épreuves de la maladie sans s'humilier par l'assistance publique ou privée aux seconds, aux patrons, la mutualité conserve des ouvriers et des meilleurs ».

Il résulte de l'exposé fait par l'honorable président de la Société que pendant les années 1888 à 1892, les recettes se sont élevés au chiffre de 10,799 60 et les dépenses à 6768 05 le boni est de 4,031 55

Ce capital placé à la caisse de retraite s'est élevé, avec les subventions accordées par l'Etat, à la somme de 9,561 92

Avant de se séparer, l'Assemblée ayant à procéder à la réélection de son président, accorde l'unanimité de ses suffrages à M. Valadon, qui se montre très touché de la nouvelle marque d'estime et de confiance dont il est l'objet.

FAITS DIVERS

ENTRE FRANÇAIS ET ITALIENS

Le 29 mai 1893, à Mortefontaine, après une surexcitation de part et d'autre, les ouvriers français au nombre de quarante environ, décidaient de livrer bataille aux ouvriers italiens, et, comme le sire de Framboisy et d'autres qui nous ne voulons pas rappeler, partaient en guerre avec quelques pelles et pioches, quelques bâtons, comptant sur leur courage qui devait bientôt les abandonner.

Les deux camps en présence, la scène changea de face. Les Italiens, armés de revolvers, sans être attaqués, mais prévoyant de l'être, firent feu sur les assaillants, qui s'enfuirent dans toutes les directions.

Deux ou trois hommes furent blessés, dont l'un assez grièvement, mais qui est, fort heureusement, aujourd'hui guéri.

En raison de ces faits, les nommés Stiffa (Giovanna), 25 ans, Zambon (Maxime), 28 ans, Signori (Pierre), 26 ans, Berthelocci (Joseph), 19 ans, Borghi (Victor), 31 ans, Barbery (Louis), 21 ans, sont poursuivis pour blessures volontaires sur la personne des sieurs Laurent, Adam et Pichot, et pour port d'arme prohibée.

Le sieur Caquet (Louis), chef de chantier des Italiens est aussi poursuivi pour les mêmes délits et pour menaces de mort sur les personnes des sieurs Béguin, Renaudon et Charles.

Le rôle de ce dernier a été des plus graves, attendu qu'en sa qualité de Français il devait chercher à apaiser la querelle dont l'imminence ne faisait aucun doute, tandis qu'au contraire il paraît avoir attisé le feu au lieu de l'éteindre.

Cette odyssee, regrettable à tous les points de vue, entraîne les condamnations suivantes :

Stiffa quatre mois d'emprisonnement; Et tous les autres, Caquet compris, en trois mois de la même peine.

(Journal de Senlis)

LA SAINT-VICTOR

Très réussie la Saint Victor, bien que le programme ait été un tant soit peu modifié à la dernière heure, ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, que les artistes improvisés, appelés à remplacer ceux de l'Opéra n'ont pas rivalisé de zèle et de talent pour entretenir l'illusion de leurs auditeurs.

La substitution de la fanfare de Juilly à celle de Dammartin, qui s'est faite

d'une façon plus bruyante, à son de caisse, a bien donné lieu à quelques commentaires, mais il n'en est pas moins vrai que là encore, les nouveaux venus ont tiré un excellent parti de leurs ressources musicales et que l'exécution de leur programme a excité à de nombreuses reprises les applaudissements unanimes des assistants.

Nous avons entendu, dans la foule, émettre quelques réflexions, notamment celle-ci: qu'il serait désirable que les sociétés de Dammartin et de Juilly s'entendissent entre elles en vue d'organiser quelques visites confraternelles et au cours desquelles il serait donné aux habitants de Juilly l'avantage d'entendre les musiciens de Dammartin et vice-versa. L'exemple pourrait être suivi par d'autres sociétés. Ce serait là un puissant moyen d'émulation et un lien de solidarité qui ne pourrait être que très favorable à l'œuvre des sociétés musicales. Le public aussi aurait beaucoup à y gagner.

Pour en revenir à la fête, nous ajouterons que les nombreuses pièces d'artifices lancées de la place de l'église et du sommet du clocher ont produit le meilleur effet, malgré l'éclat des rayons lunaires qui semblaient défilier ceux des soleils pyrotechniques ainsi que l'éblouissante lumière des chandeliers romains.

Beaucoup de Dammartinois ont terminé leur promenade à Saint-Mard, par une excursion à la fête de Longperrier, où les baraques sont de plus en plus nombreuses et le bal de plus en plus fermé aux regards indiscrets des promeneurs.

NÉCROLOGIE

C'est par un oubli regrettable que la note suivante n'a pas été insérée dans notre dernier numéro de la semaine dernière :

M. Marguerith-Dupré, imprimeur et directeur de l'*Indépendant de Seine-et-Marne*, est décédé Jeudi dernier, dans sa 45^{me} année, à la suite d'une courte maladie.

Nous adressons à la veuve et à la famille de notre honorable confrère nos sympathiques condoléances.



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S- & -M)
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.
Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis

Imprimerie E. LEMARIÉ à Dammartin

Chasse de 1893

Cartes — Règlements — Affiches — Car-
nets à souches — Têtes de lettres pour so-
ciétés de chasse, etc.

Manuel théorique et pratique, destiné aux
chasseurs, agriculteur, magistrats, etc.

DOMMAGES AUX CHAMPS

Dégâts des lapins

par VALADON et ZURCHER

1 Volume In 12..... 3 fr. 50

A LOUER pour le
1^{er} Octobre

LOGEMENT avec JARDIN,
à SAINT-MARD.

S'adresser au bureau du Journal.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

*Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.*

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FERD. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

Librairie  E. LEMARIÉ, à Dammartin

Vient de Paraitre

Promenades à travers la vallée du
Grand Morin.

par Georges HUSSON

Ouvrage illustré de 144 gravures et
accompagné d'un plan et d'une carte.

1 vol. in-8° de 292 pages..... 5 fr.

ROMAN BRIARD

Jacques GERMAIN

par François DESCHAMPS

1 volume grand in-16 3 fr. 50

**LE COURRIER
DES MODES**

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles
élégants et pratiques de robes,
manteaux, chapeaux, costumes
d'enfants, ouvrages, etc., avec
explications et patrons découpés.
Fenilletons, Causerie médicale
p^r M^{lle} le D^r BERTILLON. Etude :

**QUE FERONS-NOUS
DE NOS FILLES?**

décrivant toutes les professions
et métiers pouvant être exercés
par des femmes. Nombreuses
primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal
simple: 2^{fr} 50. Avec chaque fois une
gravure coloriée, 3 mois: 5^{fr}. Pour
s'abonner, envoyer mandat-poste ou
timbres aux Editeurs: IMANS & C^{ie},
35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

PURIFIEZ L'AIR DE VOS APPARTEMENTS

— Papier d'Arménie —

5 cent. la Pochette pour 12 usages

Remise aux dépositaires

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin